

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivée à 19h 10**), Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE (**arrivée à 19h17**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h06**), Madame Danièle KAMENI, (**arrivée à 19h04**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Conseil municipal du 27 septembre 2022– Délibération n°2022-84/09-07

OBJET : DEMANDE FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE (CARPF) – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu l'adoption du pacte financier et fiscal par le Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 septembre 2022,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de concours, auprès de la CARPF, à hauteur de **616 657 €**, au titre de l'exercice 2022,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ledit fonds de concours de fonctionnement, à hauteur de **616 657 €**, auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. Cette dotation est justifiée par des dépenses prévisionnelles s'élevant à **1 572 055.32 €** (déduction faites des dépenses éligibles de plein droit au FCTVA) et inscrites au BP 2022.

	DÉPENSES	RECETTES
OBJET	MONTANT HT	MONTANT HT
Fluides	896 666,66 €	0 €
Entretien	260 416,66 €	51 437.90 € (*)
Contrats d'entretien	415 676,41 €	
Nettoyage	11 666,66 €	0 €
Assurance	39 066,83 €	0 €
TOTAL HT	1 623 493,22 €	51 437,90 €
DÉPENSES TOTALES HT A FINANCER PAR LA VILLE	1 572 055.32 €	

(*) Dépenses éligibles de plein droit au FCTVA

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds de concours

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Municipale, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20221005-22_07162-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022